Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1980)

Rubrik: Agence centrale de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

En 1980, l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR a poursuivi ses activités en faveur des victimes des conflits anciens et en cours, telles qu'elles sont prévues dans les Conventions de Genève. Il convient de noter, toutefois, que ses interventions procèdent également et de manière croissante du droit d'initiative reconnu universellement au CICR. Il s'agit notamment des situations non couvertes par les Conventions de Genève, comme, par exemple, la protection et l'assistance des prisonniers politiques ou des réfugiés et populations déplacées, principalement en Asie du Sud-Est et en Afrique. Les tâches de l'ACR, en relation avec ces catégories de victimes, ont représenté en 1980 près de la moitié de ses activités.

Rappel historique et tâches de l'ACR

Comme il l'avait fait en 1870, lors de la guerre francoprussienne, puis en 1877, 1912 et 1914, le CICR a créé, en 1939, à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, une Agence centrale (dénommée «Agence centrale des prisonniers de guerre») chargée de transmettre aux familles des nouvelles de leurs proches tombés en captivité. Cette Agence a continué de fonctionner après la fin de la guerre et a vu son appellation modifiée, en juillet 1960, en «Agence centrale de recherches», vu que les Conventions de Genève, complétées en 1949, visent depuis lors aussi bien les victimes civiles des conflits armés que les prisonniers de guerre.

Actuellement, les tâches principales de l'ACR sont au nombre de six. Elles consistent à:

- obtenir, enregistrer, traiter et, si nécessaire, transmettre tous renseignements permettant d'identifier les personnes en faveur desquelles le CICR intervient, que ce soit dans le cadre de conflits internationaux, de guerres civiles ou de situations de troubles ou tensions internes (prisonniers de guerre, internés civils, personnes portées disparues, détenus pour motif politique, réfugiés, personnes déplacées, etc.);
- assurer la transmission de la correspondance entre les captifs et leurs familles, lorsque les voies normales de communication sont inexistantes ou interrompues par les événements, ainsi que celle entre civils séparés de leurs proches;
- rechercher les personnes disparues;
- organiser des réunions de familles, des transferts de personnes et des rapatriements;
- émettre des titres de voyage en faveur de personnes (réfugiés, personnes déplacées, exilés politiques) dépourvues de papiers d'identité et désireuses soit de se rendre dans un pays disposé à les accueillir, soit d'être rapatriées.

 délivrer des attestations de captivité, de maladie, etc., aux personnes qui, pour obtenir retraites, secours ou pension, doivent fournir des justifications de détention ou de maladie durant leur captivité.

Les Agences de recherches sur le terrain

L'accroissement des tâches de l'ACR est en rapport direct avec la multiplication des foyers de conflits et de troubles dans le monde. Cette dramatique évolution a conduit l'ACR à décentraliser certains de ses services en créant des bureaux («Agences de recherches») au sein même des délégations ou des sous-délégations du CICR. C'est ainsi qu'en 1980, l'ACR disposait de quinze bureaux dans le monde, dont la bonne marche était assurée par 28 délégués assistés de quelque 200 employés recrutés localement. A elle seule, l'Agence de recherches en Thaïlande comptait une dizaine de délégués et 105 collaborateurs locaux. (Les activités des Agences de recherches sont décrites dans le chapitre «Activités dans le monde» du présent Rapport.)

Statistiques des activités en 1980

En 1980, l'ACR à Genève a reçu ou expédié près de 92 000 plis (contre 88 000 l'année précédente), se répartissant comme suit par catégories de victimes:

- 33% relatifs aux séquelles de la deuxième guerre mondiale;
- 20% concernant les séquelles des conflits postérieurs à la deuxième guerre mondiale ainsi que les conflits actuels;
- 10% traitant des «détenus politiques» (Amérique latine, Afrique, etc.);
- 37% touchant les réfugiés et les personnes déplacées (Asie du Sud-Est, Afrique, etc.).

Les statistiques pour l'ensemble des activités de l'ACR au siège et sur le terrain s'établissent comme suit:

- quelque 589 400 noms ont été reçus et enregistrés, dont 397 000 ont été mis sur ordinateur;
- près de 1 015 000 messages familiaux (messages Croix-Rouge et courrier) ont été transmis, dont plus de 900 000 dans le cadre de l'action en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique. Environ 8000 messages ont transité par Genève, dont le courrier des prisonniers de guerre marocains en mains du Front Polisario et des prisonniers de guerre algériens en mains marocaines, ainsi que les messages des prisonniers de guerre du conflit entre l'Irak et l'Iran;

- environ 65 000 demandes ont été reçues, portant sur des sujets aussi divers que la recherche de personnes disparues, les réunions de familles, l'émigration, l'établissement d'attestations, les sollicitations de secours en espèces ou en médicaments, etc. Près de 17 000 cas se rapportant à l'année 1980 et aux années antérieures ont été résolus; les 47 800 cas restants n'avaient pas encore abouti à fin 1980 et font toujours l'objet de démarches;
- plus de 6000 attestations de captivité, relatives à la deuxième guerre mondiale et aux séquelles de conflits postérieurs, ont été délivrées;
- enfin, 1007 titres de voyage ont été émis, soit par l'ACR à Genève, soit par les Agences de recherches sur le terrain.

Le développement des moyens techniques

INFORMATIQUE. — En 1980, l'ACR a poursuivi la mise en œuvre de son système informatique de traitement des données.

Dès le mois de février, le traitement opérationnel sur ordinateur, programmé et mis en place au cours du deuxième semestre 1979, était devenu effectif dans le cadre de l'action en faveur des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Des modifications et des compléments relativement importants ont été réalisés en cours d'année aux fins de doubler la capacité de stockage de l'ordinateur, d'assurer un meilleur service aux utilisateurs à Genève et sur le terrain et de rationaliser certaines opérations dans le but de réduire les coûts correspondants.

MICROFILMAGE. — Plus de 12 millions de documents, dont 8 millions de fiches individuelles relatives aux deux guerres mondiales, ont été microfilmés en 1980 par le service de microfilmage de l'ACR. Rappelons que ce service avait été créé en 1979 en vue de résoudre le problème de la conservation des archives et celui de l'encombrement des locaux.

Coopération avec les Sociétés nationales

L'ACR a développé sa coopération avec les Sociétés nationales aux fins d'unifier les méthodes de travail sur le plan des activités de recherches. C'est ainsi qu'un délégué-ACR, basé à Kuala Lumpur, a coordonné les efforts déployés par les Croix-Rouges nationales en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique, notamment en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie, à Hong Kong, à Singapour et aux Philippines.

En outre, à l'occasion d'une mission au Canada et aux Etats-Unis, le directeur adjoint de l'ACR a rencontré les responsables des services de recherches des Sociétés nationales canadienne et américaine. Ses entretiens ont porté sur le renforcement de la collaboration entre ces dernières et l'ACR, pour ce qui est notamment de l'enregistrement et des réunions de familles touchant plus particulièrement les réfugiés de l'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, la directrice du service de recherches de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS a effectué un séjour d'une semaine au siège pour se familiariser avec les méthodes de travail de l'ACR.

Participation à des réunions

En 1980, le directeur de l'ACR a participé au séminaire technique organisé par le CICR, en février, à Singapour, et où étaient représentés les services de recherches des Sociétés nationales de Thaïlande, de Malaisie, d'Indochine, de Hong Kong, de Singapour, des Philippines, ainsi qu'un représentant de la Croix-Rouge britannique et de la Croix-Rouge australienne (voir, p. 43, le chapitre « Réfugiés en Asie du Sud-Est»).

Pour sa part, le directeur adjoint de l'ACR a pris part à une table ronde sur l'«assistance humanitaire aux réfugiés d'Indochine», organisée au mois de mai par l'Institut international du droit humanitaire, à San Remo (Italie), ainsi qu'à un symposium sur la solidarité internationale relative à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, organisé par le «Diakonische Werke der Evangelischen Kirche», en novembre, à Stuttgart (République fédérale d'Allemagne).

* *

M. Ulrich Wasser a été nommé, le 1^{er} mars, directeur de l'Agence centrale de recherches succédant à M. Pierre Basset, qui a atteint l'âge de la retraite. Depuis octobre 1977, M. Basset avait mis en route le processus de modernisation de l'ACR, d'une part, en introduisant l'informatique et, d'autre part, en dirigeant les travaux préparatoires à la construction d'un nouveau bâtiment (voir encadré).

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ACR

En 1963, à l'occasion du centenaire de la fondation de la Croix-Rouge, les autorités suisses décidaient d'accorder un don au CICR en témoignage de leur reconnaissance pour l'œuvre humanitaire accomplie par l'institution depuis sa création en 1863.

En 1980, les Chambres fédérales ont concrétisé ce don sous la forme d'un bâtiment destiné à abriter les services de l'ACR et doté d'un équipement d'exploitation moderne (informatique et microfilms). Le projet a été budgété à 15 millions de francs suisses. L'ouverture du chantier est prévue pour le printemps 1981 et la mise à disposition de l'immeuble pour 1984.